

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 421

présenté par

M. Denaja, Mme Sandrine Doucet, Mme Coutelle, Mme Neuville, Mme Olivier,
Mme Bourguignon, Mme Dessus et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Les éléments quantitatifs de ce rapport sont composés de données sexuées. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le progrès de l'égalité professionnelle des femmes et des hommes au sein de la communauté scientifique doit être l'un des objectifs de la stratégie de recherche.

Aujourd'hui, si les femmes sont majoritaires parmi les étudiant-e-s, dès le doctorat leur part diminue parmi les enseignant-e-s chercheur-e-s au fur et à mesure que le niveau hiérarchique augmente pour, finalement, n'être qu'une minorité de présidentes d'université.

Selon les disciplines, les écarts sont également significatifs :

- Les sciences mathématiques, la physique, les sciences de l'ingénierie et des systèmes, les sciences de l'information et leurs interactions, la physique nucléaire et physique des particules comptent moins d'un quart de femmes.
- La chimie, l'écologie et l'environnement, les sciences de l'Univers comptent environ un tiers de femmes.
- Enfin, les sciences biologiques et les sciences humaines et sociales comptent plus de 40% de femmes.

L'égalité professionnelle est à la fois une question d'évolution hiérarchique et de mixité des métiers. C'est pourquoi il apparaît important de mettre en évidence dans le rapport biennal évaluant la stratégie nationale de recherche les évolutions de ces deux points, afin de renforcer ou de réajuster les efforts mis en œuvre.